

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Introduction

Le certificat HES-SO « *Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille* » permet aux participant·e·s de renforcer leurs compétences par rapport à des situations qui nécessitent une pesée d'intérêts et un nouage souvent complexe entre la protection de l'enfance et le soutien à la famille. Dans une perspective de bien-être de l'enfant, cette pesée d'intérêts et ce nouage nécessitent en effet, pour les professionnel·le·s, la prise en compte de plusieurs enjeux qui se trouvent souvent en tension dans leurs pratiques : les prescriptions légales relatives à la protection de l'enfant et à sa participation dans le processus de décision le concernant ; l'appréciation de l'impact de certains facteurs de vulnérabilité sur l'équilibre familial et le risque pour l'enfant ; l'identification des compétences parentales et des ressources possibles au sein du réseau primaire et secondaire. Ces aspects correspondent aux thématiques centrales des microcertifications proposées dans ce CAS, à travers lesquelles la construction de points de repères pour les pratiques est visée en termes de finalité de formation.

Un dispositif flexible ajusté aux besoins professionnels

Ce nouveau dispositif de formation répond à des besoins de formation personnalisés. Chacune des microcertifications qui composent ce CAS peut ainsi être suivie indépendamment de l'entier de la formation. La flexibilité de ce dispositif se concrétise également dans la possibilité qui est donnée aux participant·e·s de choisir certains cours en fonction de leurs intérêts propres.

Programme microcertifiant

Le certificat HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille est composé de **trois microcertifications** et d'**un travail de certification**. Dans sa totalité, il donne lieu à l'octroi de **15 crédits ECTS**. Toutes les dates de cours sont disponibles sur les pages internet dédiées à la formation.

Microcertification HES-SO en Enjeux et défis de la participation de l'enfant dans un contexte de protection

Responsables : Anne-Françoise Pont Chamot & Patricia de Meyer, HETSL

Durée : 7 jours de cours.

Crédits : 5 ECTS

Objectifs de la formation :

- Situer et problématiser, d'un point de vue théorique et expérientiel, les enjeux que posent la participation de l'enfant dans un contexte de protection en croisant différents cadres de référence (droit, éthique, sociologie, psychologie).
- Inscrire la participation de l'enfant à l'intérieur des différentes prescriptions qui orientent leur intervention, en prenant en compte les différentes tensions en présence (entre droits / devoirs de l'enfant et droits / devoirs des parents ; entre droit à la participation de l'enfant et droit à sa protection...).
- Soutenir le repérage de pistes d'intervention et situer les questionnements liés à la posture de l'intervenant·e dans les situations où se posent des enjeux de participation de l'enfant.

CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille

Microcertification HES-SO en travail avec les enfants et les familles en contextes ambulatoires et résidentiels

Responsable : Marc Devigne, HETSL

Durée : 7 jours de cours (4 jours obligatoires et 3 jours à choix)

Crédits : 5 ECTS

Cours à choix : 3 jours selon [la liste adhoc](#)

Objectifs de la formation :

- Actualiser ou consolider des connaissances théoriques relatives à certaines vulnérabilités spécifiques (la violence conjugale et/ou intra-familiale, la fragilité psychique d'un parent, les conflits lors de séparation), afin de mieux prendre en compte les implications de ces vulnérabilités dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille.
- Problématiser les enjeux liés à la posture de l'intervenant·e en tant qu'acteur/actrice "agi et agissant" faisant partie du système d'aide, dans un contexte de protection de l'enfant et de soutien à la famille, où existent possiblement des facteurs particuliers de vulnérabilité.
- Soutenir le repérage de pistes d'intervention, en appui sur la pratique des participant·e·s, sur des aspects théoriques abordés durant la formation, ainsi que sur des vignettes amenées par les formateurs et formatrices.

Microcertification HES-SO en collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille

Responsable : Marc Devigne, HETSL.

Durée : 5 jours de cours

Crédits : 3 ECTS

Objectifs de la formation :

- Clarifier sa fonction et son rôle dans les collaborations, en lien avec sa mission.
- Identifier et travailler les enjeux de collaborations "inter-métiers" dans lesquels doivent se mutualiser des compétences, depuis des cultures et/ou disciplines professionnelles porteuses de leur propre logique.
- Identifier et contenir les risques de morcellement ou de clivage des prises en charge, afin de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- Construire des collaborations de manière que leurs logiques soient compréhensibles par les familles concernées, dans le but de favoriser autant que possible leur participation.

CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille

Enfin, un **Travail de certification (2 crédits ECTS)** soutiendra l'appropriation des contenus de formation et de mise en lien avec la pratique professionnelle, dans une visée de développement de nouvelles compétences. Cette partie du CAS est exclusivement réservée aux participant·e·s ayant déjà suivi et validé les trois autres microcertifications.

Lorsque le ou la participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, il ou elle est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Public cible

La formation s'adresse aux professionnel·le·s du champ social et sanitaire actifs-actives dans le domaine de la protection de l'enfance et du soutien à la famille (notamment assistantes sociales et assistants sociaux des services placeurs, éducatrices et éducateurs des secteurs ambulatoires / résidentiels / de jour).

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques et moyens didactiques envisagés pour cette formation se réfèrent aux principes et méthodes de la formation des adultes, en soutenant une circularité continue entre des apports théoriques diversifiés et la pratique professionnelle des participant·e·s. La mise au travail, dans l'espace de formation, de différents publics qui peuvent être amenés à partager des responsabilités concernant les mêmes familles, fait partie intégrante de la formation et en constitue une plus-value.

Les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s de la HES-SO. Dans une perspective pluridisciplinaire, ils font également une large place aux professionnel·e·s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés.

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être actif/active dans le domaine de la protection de l'enfance et de soutien à la famille.
2. Être titulaire d'un diplôme d'une haute école (titre de Bachelor ou équivalent) du domaine de la santé, du travail social, de l'enseignement ou d'un titre jugé équivalent.
3. Avoir obtenu, en principe dans les 9 semestres précédant le démarrage du CAS, les crédits ECTS correspondants à l'ensemble des trois microcertifications suivantes :
 - Microcertification HES-SO en Enjeux et défis de la participation de l'enfant dans un contexte de protection » (5 ECTS)
 - Microcertification HES-SO en Travail avec les enfants et les familles en contexte ambulatoire et résidentiel » (5 ECTS)
 - Microcertification HES-SO en Collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille » (3 ECTS)

Les candidat·e·s qui ne sont pas titulaires des titres requis peuvent être admis·e·s, sous certaines conditions détaillées dans le règlement de la formation.

Certification

La validation des différentes microcertifications comprend la réalisation d'un travail écrit ou oral effectué en dehors des heures de cours, qui est soumis à évaluation. Les crédits obtenus dans chacune des microcertifications ci-dessus, sont reconnus dans le CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille, selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Chacune des microcertifications peut également être suivie **sans validation et indépendamment des autres microcertifications du CAS**. Dans ce cas-là, et pour autant que le ou la participant·e ait pris part à au moins 80 % de la formation, une attestation de suivi de cours est établie pour les jours de cours effectivement suivis.

Pour obtenir in fine le CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille, les participant·e·s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. Obtenir les crédits correspondant aux trois microcertifications 1, 2 et 3 mentionnées ci-dessus.
2. Obtenir les crédits correspondant au travail de certification.

Lorsque la·le participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, elle·il est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Reconnaissance d'acquis

Le ou la participant·e peut demander à réaliser une procédure de reconnaissance d'acquis avant de débiter la formation, selon les dispositions réglementaires en vigueur. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription à chacune des microcertifications ou, pour les personnes s'inscrivant au CAS entier (logique « processus »), au moment de l'inscription à celui-ci, en vue de son examen par le Comité pédagogique de la formation.

Titre

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences (obtention des trois microcertifications et des crédits correspondant au travail de certification), obtiennent le **Certificate of Advanced Studies HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille**.

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14 à Lausanne, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Le coût du CAS, soit le travail de certification, s'élève à CHF 400.-

CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille

Les conditions financières et les modalités de paiement de la formation sont explicités dans le Règlement du CAS en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

A titre informatif, le coût de chacune des microcertifications qui composent ce CAS sont les suivantes :

Microcertification HES SO en enjeux et défis de la participation de l'enfant dans un contexte de protection : CHF 2'300.-

Microcertification HES SO en travail avec les enfants et les familles en contextes ambulatoires et résidentiels : CHF 2'300.-

Microcertification HES SO en collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille : CHF 1'650.-

Pour plus d'information veuillez vous référer aux descriptifs des microcertifications.

En cas de reconnaissance d'un ou plusieurs jours qui auraient déjà été effectués et reconnus dans les microcertifications comportant des jours à choix, le tarif définitif de l'écolage sera réduit en conséquence. L'écolage définitif n'interviendra qu'une fois l'inscription à la ou aux microcertifications déposées et le dossier examiné.

Inscription et délai d'inscription

L'inscription au CAS est possible uniquement une fois les trois microcertifications validées selon les indications transmises par les responsables de formation en temps opportuns.

Renseignements

Haute école de travail social Lausanne (HETSL)
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne

Responsabilité administrative de la formation

Secrétariat UFC
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 – 1010 Lausanne
ufc.ipef@hetsl.ch

Responsables pédagogiques

Anne-Françoise Pont Chamot, responsable de formations postgrades HETSL : anne-francoise.pont-chamot@hetsl.ch

Marc Devigne, responsable de formations postgrades HETSL : marc.devigne@hetsl.ch